

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE « À l'En Verre »

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Jonathan Manuel ZAMBRANA, né le 2 juillet 1993 à Givors (Rhône),
demeurant 31 route de Bellevue, 69700 Saint-Andéol le Château,
ET

Monsieur Maxime Lionel Christian GRÉGOIRE, né le 23 août 1993 à Givors (Rhône),
demeurant 220 rue du Pensionnat, 69440 Taluyers,

Il a été établi les statuts suivants :

ARTICLE 1 – FORME :

Il est formé entre les propriétaires des parts ci-après créées une Société à Responsabilité Limitée régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que par les présents statuts.

ARTICLE 2 – DÉNOMINATION SOCIALE :

La société a pour dénomination :

« À l'En Verre »

Dans tous les actes et documents émanant de la société, la dénomination sociale devra être précédée ou suivie des mots « Société à Responsabilité Limitée » ou des initiales « SARL » et de l'indication du capital social.

ARTICLE 3 – OBJET SOCIAL :

La société a pour objet :

- L'exploitation d'un bar à vin, débit de boissons licence III ;
- La vente sur place de vins, bières, boissons fermentées autorisées et boissons non alcoolisées ;
- La petite restauration ;
- La préparation et la vente de planches apéritives ;
- L'organisation de dégustations, soirées à thème et animations musicales, karaoké
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL :

Le siège social est fixé :

64 place de l'Église – 69530 Orlénas

Il pourra être transféré conformément aux dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 5 – DURÉE :

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

ARTICLE 6 – APPORTS :

Les associés effectuent les apports en numéraire suivants :

- Jonathan Manuel ZAMBRANA : 500 euros ;
- Maxime Lionel Christian GRÉGOIRE : 500 euros.

Total des apports : 1 000 euros.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est Fixe et non variable, est fixé à la somme de :
MILLE EUROS (1 000 €)

Il est divisé en 1 000 parts sociales de 1 euro chacune.

Les fonds ont été déposés auprès de la caisse d'épargne de GIVORS et sont entièrement libérés.

ARTICLE 8 – RÉPARTITION DES PARTS SOCIALES :

Les parts sociales sont réparties comme suit :

- Jonathan Manuel ZAMBRANA : 500 parts sociales ;
- Maxime Lionel Christian GRÉGOIRE : 500 parts sociales.

Total : 1 000 parts sociales.

ARTICLE 9 – GÉRANCE :

Sont nommés co-gérants pour une durée indéterminée :

- Monsieur Jonathan Manuel ZAMBRANA ;
- Monsieur Maxime Lionel Christian GRÉGOIRE.

Chaque gérant dispose séparément des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux associés par la loi.

ARTICLE 10 – DÉCISIONS COLLECTIVES :

Les décisions collectives sont prises conformément aux dispositions légales applicables aux SARL.

ARTICLE 11 – EXERCICE SOCIAL :

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice social commencera à la date d'immatriculation de la société et se terminera le 31 décembre suivant.

ARTICLE 12 – AFFECTATION DES RÉSULTATS :

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est réparti entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales ou affecté selon la décision de l'assemblée générale.

ARTICLE 13 – CESSION DES PARTS :

Toute cession de parts sociales à un tiers est soumise à l'agrément préalable des associés dans les conditions prévues par la loi.

ARTICLE 14 – DISSOLUTION – LIQUIDATION :

La dissolution et la liquidation de la société seront effectuées conformément aux dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 15 – DEPOT DES STATUTS :

Les présents statuts, établis sous signature privée, sont déposés au siège social de la société sis 64 Place de L'Eglise – 69530 ORLIENAS et conservés par Mr Jonathan Manuel ZAMBRANA, gérant associé de la société.

Fait à Orléanas, le 15 Juin 2026

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Jonathan Manuel ZAMBRANA

Maxime Lionel Christian GRÉGOIRE

Lu et approuvé
[Signature]
52

Lu et approuvé
[Signature]
Ma